

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XI<sup>ME</sup> LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2009 - 2010

RAPPORT

FAIT AU NOM

DE L'INTERCOMMISSION CONSTITUÉE PAR LA COMMISSION  
DE LA SANTE, DE LA POPULATION, DES AFFAIRES  
SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE, LA  
COMMISSION DE L'ECONOMIE GENERALE, DES FINANCES,  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION ECONOMIQUE ET LA  
COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES  
SPORTS ET DES LOISIRS

SUR

LE PROJET DE BUDGET 2010 DU MINISTERE DE LA  
FAMILLE, DE LA SECURITÉ ALIMENTAIRE, DE  
L'ENTREPREUNARIAT FÉMININ, DE LA MICROFINANCE  
ET DE LA PETITE ENFANCE

PAR

MME AÏSSA MAMA KANE

RAPPORTEUR

**Monsieur le Président,  
Madame le Ministre d'Etat,  
Messieurs les Ministres,  
Mes Chers Collègues,**

L'Intercommission constituée par la Commission de la Santé, de la Population, des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique, la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, s'est réunie le lundi 26 octobre 2009, dans la salle de la Commission des Finances, sous la présidence de Monsieur Georges TENDENG, Président de ladite Intercommission, à l'effet d'examiner le projet de budget 2010 du Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entrepreneuriat féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance.

Le Gouvernement était représenté par Madame Ndèye Khady DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entrepreneuriat féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance, entourée de ses principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président de la Commission a souhaité la bienvenue à Madame le Ministre d'Etat, tout en lui renouvelant ses félicitations et ses vœux de réussite.

Se situant au dernier trimestre de l'année 2009, Monsieur le Président n'a pas manqué d'anticiper ses vœux pour l'année 2010, pour qu'à la suite de l'adoption du projet de budget, celui-ci puisse être exécuté dans les meilleures conditions et au bénéfice du peuple sénégalais.

La parole a été ensuite donnée à Madame le Ministre d'Etat.

Après avoir remercié Monsieur le Président de l'intercommission, Madame le Ministre d'Etat a exposé le projet de budget de son département pour l'année 2010.

Elle a, auparavant, dégagé les réalisations au titre de l'année 2009 pour un budget arrêté à 16.451.425.680 F CFA.

En dépit des difficultés de mobilisation des ressources allouées, des actions phares ont pu être réalisées au titre des programmes ci-après :

1°) l'accès aux infrastructures et aux services sociaux de base qui s'est traduit par :

- l'équipement de cinq Centres Départementaux d'Assistance aux Femmes (CEDAF) pour une valeur de 1.000.000.000 F CFA ;
- l'appui et l'accompagnement de 42 daaras de référence pour un montant de 104.320.260 F CFA ;
- la réalisation et l'équipement de sept ouvrages à hauteur de 146.500.000 F CFA, en vue d'améliorer l'accès des groupes vulnérables à l'éducation et à la santé.

2°) le programme de renforcement des capacités, qui a permis la formation d'au moins 5.000 bénéficiaires dans divers domaines, tels que :

- la gestion de projets ;
- l'entreprenariat féminin ;
- les techniques de production
- le genre et la prise en charge des enfants en situation difficile.

Le dispositif de suivi-évaluation a été mis à jour et étendu aux régions de Louga, Saint-Louis et Matam, du matériel d'équipement leur a été alloué.

3°) Accès aux ressources financières et aux facteurs de production.

Des activités génératrices de revenus ont été financées pour un montant de 300.000.000 F CFA.

Le secteur de la microfinance a permis :

- un meilleur accès, pour les femmes et les jeunes filles, au financement pour la relance de la production ;
- une distribution plus équitable des revenus au profit de toutes les catégories sociales ;

- une meilleure utilisation des crédits et une augmentation de leur rentabilité.

Au cours de l'année 2009, le Ministère a également procédé :

- au lancement de la plateforme d'appui au secteur privé ;
- à la valorisation de la Diaspora sénégalaise en Italie, par le biais de la Coopération italienne dont le fruit a permis d'obtenir une subvention de 2.423.000.000 F CFA et une ligne de crédit de 13.000.000.000 F CFA ;
- à l'acquisition de 1.000 moulins à mil.

#### 4°) Protection sociale et suivi des groupes vulnérables.

Dans ce volet, le Ministère de la Famille a mis l'accent sur le renforcement des mécanismes des transferts sociaux en faveur des groupes vulnérables, en vue de leur permettre de faire face à l'éventualité de chocs, de risques socio-économiques et catastrophes naturelles.

A cet égard, le Ministère a mis en <sup>place</sup> ~~œuvre~~ une Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS) dénommée SUQALI JABOOT, qui constitue un cadre fédérateur global, intégré, participatif et décentralisé de formulation, de coordination et d'harmonisation des actions.

En outre, 14 plateformes techniques opérationnelles régionales ont été mises en place. Elles ont permis d'identifier et de sélectionner 1.200 Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC), appelés à favoriser l'émergence d'initiatives et de capacités productives à la base.

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire, le Ministère a porté assistance aux cérémonies religieuses et aux victimes de chocs et catastrophes naturelles, par la distribution de 3.800 tonnes de céréales, pour un montant de 1.655.000.000 F CFA.

Les programmes initiés pour la protection des enfants vulnérables, ont permis de protéger, prévenir et retirer plus de 8.000 enfants des pires formes de travail.

Au cours de l'année 2009, le centre Guinddi a recueilli 896 enfants dont 621 retournés en famille et / ou placés en formation professionnelle ou éducative.

L'innovation majeure a été l'ouverture de « Makkanu Jigeen » qui a déjà accueilli 43 victimes de violence et/ou d'abus.

L'année 2010 va coïncider avec la deuxième génération du Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT).

A cet effet, sept lignes prioritaires ont été dégagées :

- l'élaboration d'une loi d'orientation familiale basée sur les valeurs de notre société ;
- la vulgarisation et la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS-SUQALI JABOOT) ;
- le centrage des interventions autour de l'émergence d'un cadre harmonisé de protection des droits de tous les enfants sans exclusive ;
- la contribution à la réduction effective des violences faites aux femmes, leur promotion dans tous les domaines. Toutes les actions seront traduites à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SMEEG) ;
- la promotion de femmes et/ou d'organisations de femmes-entrepreneurs dotées de capacités managériales suffisantes pour identifier et porter des projets viables ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la Lettre de Politique Sectorielle de microfinance (LPS) avec un accent particulier sur la professionnalisation du secteur et l'élargissement des opportunités d'accès des moins nantis aux suivis financiers décentralisés ;
- la contribution à la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire et la promotion du « consommer local ».

Avant la présentation du projet de budget 2010, Madame le Ministre d'Etat a tenu à signaler les aménagements intervenus au sein de son département, suite au décret 2009/459 du 4 mai 2009 portant répartition des services de l'Etat entre la Présidence de la République et les ministères.

En effet, ce décret consacre le redéploiement du Fonds de Solidarité Nationale (FSN) et de la Direction de l'Action Sociale (DAS) respectivement vers la Présidence de la République et le Ministère des Affaires Sociales et des Relations avec les Institutions.

En revanche, le secteur de la petite enfance a été rattaché au département.

Le projet de budget 2010 du Ministère de Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance a été arrêté à la somme de 18.758.118.120 f CFA contre 16.451.425.680 f CFA en 2009, soit une baisse de 2.306.692.440 f CFA en valeur absolue et 14,02% en valeur relative.

Ce projet de Budget se présente comme suit :

## **Titre II : Dépenses de Personnel**

Elles sont estimées à 1.666.274.120 f CFA contre 2.127.879.680 en 2009 soit une baisse de 461.605.560 en valeur absolue et 21,69% en valeur relative.

Cette baisse s'explique par le rattachement du Fonds de Solidarité Nationale à la Présidence de la République et de la Direction de l'Action Sociale au Ministère des Affaires Sociales et des Relations avec les Institutions.

## **Titre III : Dépenses de Fonctionnement, hors Personnel, hors Transfert**

Elles s'élèvent à 1.848.975.000 f CFA contre 1.510.193.000 f CFA en 2009, soit une hausse de 338.782.000 f CFA en valeur absolue et 22,43% en valeur relative.

En plus de la réévaluation des services votés le département a bénéficié des mesures nouvelles à hauteur de 187.150.000 f CFA en faveur de structures ciblées :

- Direction de la Famille ;
- Direction des Stratégies de Développement Social ;
- Office des Pupilles de la Nation ;
- Direction de la Protection des Droits de l'Enfant ;
- Commissariat à la Sécurité alimentaire ;
- Observatoire National des Droits de la Femme.

#### **Titre IV : Dépenses de Transfert**

Elles sont estimées à 1.726.869.000 f CFA contre 1.009.353.000 en 2009, soit une hausse de 338.782.000 f CFA en valeur absolue et 71,09% en valeur relative.

Elles ont connu une forte réévaluation des services votés, en plus d'une dotation de 240.000.000 f CFA au titre des mesures nouvelles, au bénéfice :

- de l'office des pupilles de la Nation : 40.000.000 f CFA ;
- du commissariat à l'aide alimentaire : 200.000.000 f CFA.

#### **Titre V : Dépenses en Capital**

Elles sont chiffrées à 6.671.500.000 contre 8.716.000.000, soit une baisse de 2.044.500.000 f CFA en valeur absolue et 23,46% en valeur relative.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- Financement intérieur : 2.506.500.000 f CFA ;
- Financement extérieur : 4.165.000.000 f CFA,

dont 3.415.000.000 f CFA en subvention. Celle-ci a connu une baisse de 623.000.000 f CFA par rapport à 2009.

#### **Titre VI : Dépenses de Transfert en Capital**

Elles s'élèvent à 6.844.500.000 f CFA contre 3.088.000.000 en 2009, soit une hausse de 3.756.500.000 f CFA en valeur absolue et 121,65% en valeur relative.

La réévaluation des services votés intéresse particulièrement :

- la construction, l'équipement des Cases des Tout-Petits : 300.000.000 f CFA ;
- la reconstitution du stock de sécurité alimentaire : 1 000 000 000 fCFA ;
- l'achat de manuels pour les Cases des Tout-Petits : 600.000.000 fCFA ;
- l'assistance au monde rural : 4.000.000.000 f CFA ;
- le projet de recasement des marchands ambulants : 250.000.000 fCFA.

Telle est l'économie du projet de budget 2010 du Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entrepreneuriat féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance.

Vos Commissaires ont unanimement félicité et formulé des prières et des encouragements à l'endroit de Madame le Ministre d'Etat et de ses collaborateurs compétents et dévoués.

Ils ont mis en exergue le parcours professionnel et politique de Madame le Ministre d'Etat, qui lui a valu aujourd'hui la confiance du Président de la République et son élévation au rang de Ministre d'Etat.

Vos Commissaires n'ont pas manqué d'apporter des contributions, de faire des suggestions tout en posant des questions :

- Il a été observé avec bonheur que le Centre Départemental d'Assistance aux Femmes de Nioro a reçu son équipement. Toutefois, un seul agent y fait office. Pour des raisons pratiques, ne convient-il pas de le regrouper avec le Service Départemental Communautaire.



- La sélection de 1200 Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC) est une excellente initiative et il serait utile de trouver des voies pérennes pour les maintenir à l'instar des volontaires de l'éducation .
- L'appui fait aux ~~36~~ daaras de référence doit être étendu à d'autres daaras. Des demandes ont été faites dans ce sens.
- L'acquisition des moulins à mil a été soulevée. Il conviendra de veiller sur les critères d'attribution.
- Le projet « suqali JABOOT » rencontre l'adhésion de tous car il a vocation à toucher tous les groupes vulnérables.
- Des difficultés sont rencontrées dans le renouvellement des bureaux de groupement de promotion féminine, l'opacité de leur fonctionnement a été dénoncée.
- La création d'un Observatoire National des Droits de la femme constitue un instrument de transparence qui permettra de faire le suivi de toutes les actions entreprises.
- Au niveau de la formation, la collaboration avec l'ONFP devra être poursuivie car des résultats encourageants ont été obtenus.
- L'accent devra être mis sur l'alphabétisation, il convient ici de rappeler les instructions de Monsieur le Président de la République qui a opté pour une alphabétisation massive des populations.
- La prise en charge des pupilles de la Nation devra être effective. Les enfants des victimes du Djoola sont en attente de leur prise en charge.
- Les gaspillages dans les cérémonies <sup>paradoxales</sup> prennent de l'ampleur et il a été remarqué que des dettes contractées au niveau de certaines mutuelles ont servi à financer des cérémonies. Il y a une urgence de faire appliquer les textes.

- L'importance des cases de tout Petits n'est plus à démontrer si l'on tient compte des avantages qu'elles procurent aux familles, notamment en milieu rural. Des implantations sont souhaitées dans le Dieri et le Walo.
- Pour les violences faites aux femmes, le contexte particulier dans le Fouta nécessite une approche spécifique pour aider les femmes qui en sont victimes ;
- L'excision est sujet très sensible dans le milieu Pular. Dans certaines localités, sa légitimité est tirée du Coran. Aussi convient-il de travailler en profondeur et dans la durée pour pouvoir éradiquer ce phénomène.
- L'identification des talibés est indispensable, car de plus en plus de jeunes étrangers envahissent les agglomérations et n'hésitent pas à se réclamer de nationalité sénégalaise.
- L'accès des femmes à la terre est en bonne voie. Si dans le Sud du pays, le problème ne se pose pas, des efforts restent à faire dans les autres régions.
- Une solution devrait être trouvée pour régler la dette due à des commerçants et transporteurs, dans le cadre de l'assistance au monde rural.
- Du matériel destiné à l'allègement des travaux pour les femmes est toujours bloqué au port de Dakar. Des contacts seront pris avec le Ministre d'Etat pour que ce matériel puisse être mis à la disposition des groupements féminins.

Prenant la parole, Madame le Ministre d'Etat, a tenu à remercier vos Commissaires pour les encouragements et prières formulés à son égard. Pour les enfants en situation de vulnérabilité, des actions ont été menées en termes d'information à l'endroit des parents et des responsables de daaras. Il existe au sein du département le projet EVF daara. La modicité des crédits n'a pas permis d'aller au-delà de 36 daaras.

Pour le financement des Femmes, l'essentiel est capté par Thiès et Dakar.

Les statistiques disponibles au niveau de mon département indiquent que 1257 femmes ont été financées à hauteur de 4 milliards de f CFA.

Pour 2010, il est prévu une dotation de 300.000.000 f CFA. Cette somme est largement insuffisante pour couvrir les besoins de financement exprimés dans les coins les plus reculés du Sénégal.

Pour les Groupements de Promotion Féminine (GPF), il y a lieu de rappeler que les derniers renouvellements de 1998 en avaient fait des Organisations Non Gouvernementales.

Aujourd'hui, des possibilités sont ouvertes car le département va consacrer le vocable d'organisation de femmes, qui va inclure toutes les organisations communautaires de base, tels les dahiras, les Groupements de Promotion Féminines, les clubs de solidarité, etc.

Il arrive souvent que certaines organisations n'aient pas d'existence légale faute d'identification auprès de nos services. Cela pose problème au moment où elles doivent être convoquées.

A ce titre, l'appui des honorables députés est souhaité, afin que ces organisations puissent se faire immatriculer au niveau des services départementaux.

En ce qui concerne les Pupilles de la Nation, des locaux ont été trouvés et une Directrice nommée.

Le travail d'identification a été entrepris, il est prévu, en collaboration avec l'ambassade d'Italie, de leur établir des cartes d'identification en vue de leur prise en charge tant sur la plan de l'éducation que de la santé.

L'implantation des Cases des Tout-Petits répond à certains critères. C'est d'abord la demande des populations, ensuite l'acceptation dans un premier temps, d'une installation provisoire, si l'on tient compte des nombreuses demandes non encore satisfaites.

Le diagnostic sur les gaspillages lors des cérémonies me reconforte, des discussions très larges sont en cours au niveau national, le Comité consultatif national de la femme sera saisi de la question, pour une étude approfondie des textes et l'élaboration d'un plan d'action.

Ce travail nécessitera l'appui de tous les acteurs sociaux, des religieux, des honorables députés,

Le Centre Départemental d'Assistance aux Femmes (CEDAF) a son importance car il contribue à l'information, à la formation et à l'alphabétisation des femmes.

Le personnel est encore insuffisant, c'est pourquoi, une demande a été adressée au Ministère chargé <sup>Le Fonds Publique et</sup> de l'Emploi par une affectation de travailleurs sociaux et de moniteurs et monitrices d'économie familiale.

Les responsables du CEDAF doivent aller vers les populations pour les informer et leur donner les formations adéquates.

En ce qui concerne l'excision, 5.000 localités ont été identifiées, deux plans d'actions ont été exécutés dans ce cadre et des résultats probants ont été obtenus, 3.600 localités ont abandonné l'excision, une attention sera portée sur les exciseuses pour l'abandon définitif de leurs pratiques. Des moyens seront recherchés pour les désintéresser.

Le département va rechercher la multidisciplinarité car les compétences existent.

L'évaluation du plan d'action Beijing se fera en Gambie du 16 au 20 novembre 2009. A ce titre, une participation de qualité est attendue du Sénégal. Le parlement et la société civile seront conviés à cette rencontre.

L'acquisition de 1.000 moulins est une occasion pour opérer une rupture dans la démarche, Chaque collectivité locale recevra un moulin, les femmes seront chargées de désigner consensuellement l'organisation bénéficiaire, faute de quoi, il sera procédé à un tirage au sort.

Il sera mis en place, un comité de gestion pour rentabiliser le moulin. La possibilité d'une deuxième dotation est prévue en cas de bonne gestion.

Le projet Suxali Jaboot a besoin de l'appui des députés pour mieux relayer le message à la base.

Les Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC) intéressent toutes les catégories. Il suffit seulement de répondre aux critères définis au niveau du CRD.

*doivent être formés et encadrés*

Le nombre de 1200 est une première étape, ce choix s'explique pour des raisons budgétaires car ces personnes choisies doivent être formées.

Satisfaits des réponses apportées par Madame le Ministre d'Etat, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de budget 2010 du Ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entrepreneuriat féminin, de la Microfinance et de la Petite enfance et vous demandent d'en faire autant s'il ne soulève, de votre part, aucune objection majeure.